



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 51104

### Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés que rencontrent les familles d'enfants dysphasiques et dyslexiques. Ces enfants, souffrant de troubles sévères du langage oral et écrit, ne peuvent suivre une scolarité normale en l'absence de structures éducatives adaptées. Ils sont malheureusement suffisamment nombreux pour constituer une part importante de l'illettrisme en France. Les quelques classes créées restent expérimentales et insuffisantes en nombre pour prendre en charge ce type de troubles nécessitant la mise en œuvre d'une pédagogie spécifique efficace. Ainsi, il souhaite connaître les mesures qu'il compte mettre en place afin d'améliorer l'accueil, la scolarité de ces enfants et de mettre en place un système éducatif adapté.

### Données clés

**Auteur :** [M. Colombier Georges](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51104

**Rubrique :** Santé publique

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 1992